



COMMUNAUTE DE COMMUNES DUCREONNAIS

1 -Identification et adresse de l'organisme qui passe le marché

ACHAT

**DEFIBRILLATEURS AUTOMATISES
AVEC OU SANS CONTRAT D'ENTRETIEN
ET/OU**

**DEFIBRILLATEURS SEMI- AUTOMATISES
AVEC OU SANS CONTRAT D'ENTRETIEN**

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR MATERIEL EXISTANT

**Cahier des Charges - CCTP
MARCHÉ N° 2017-05-MAPA**

Date : 27 octobre 2017

Nombre de pages : 10

Communauté de Communes du Créonnais 39 bld Victor Hugo 33670CREON

Communauté de Communes du Créonnais (CCC)
Tél : 05.57.34.57.00 – email : contact.cdc@cc-creonnais.fr
Achat et maintenance de défibrillateurs. –CCC 2017-05

1.1 Catégorie

Groupement de collectivités territoriales (EPCI)

1.2 Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur, dénommé « acheteur » dans l'ensemble des pièces du marché

Communauté de Communes du Créonnais

Représentée par Madame Mathilde FELD, Présidente

39, bld Victor Hugo

33670 CREON

Tel : 05.57.34.57.00

Mail : contact.cdc@cc-creonnais.fr

Personne habilitée à représenter le pouvoir adjudicateur pour souscrire le marché

Madame Mathilde FELD, Présidente

Comptable assignataire des paiements

Monsieur le Comptable public, 8 Bld Victor Hugo 33670 CREON

Ordonnateur

Madame Mathilde FELD, Présidente

2 - Type de procédure

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42 2° de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent marché est qualifié de marché public de fournitures courantes et services régi par le Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG-FCS) tel qu'issu de l'arrêté du 19 janvier 2009.

3- Objet du marché

La consultation est lancée suite à la constitution d'un groupement de commande.

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison et la mise en service d'un ou plusieurs défibrillateurs automatiques ou semi-automatiques pour des établissements publics, pour 13 des 15 communes (BARON. CAPIAN. CARDAN. CREON. CURSAN. LA SAUVE MAJEURE. LE POUT. LOUPES. MADIRAC. SADIRAC. SAINT GENES DE LOMBAUD. SAINT LEON. VILLENAVE DE RIONS.) composant la Communauté de Communes du Créonnais (CCC) et pour les bâtiments communautaires eux-mêmes.

Le candidat devra proposer chaque défibrillateur sous forme d'un pack comme mentionné au 6.1 du présent cahier.

Le candidat pourra proposer différentes options (alarmes...)

La prestation comporte la fourniture et la pose du matériel, la fourniture d'éléments dans chaque pack.

La prestation comporte également l'entretien et la maintenance des défibrillateurs nouvellement acquis auprès du candidat.

Le candidat devra proposer également la maintenance des équipements déjà en place dans les communes tels que listés en annexe.

Pour chacune de ces collectivités, un inventaire a été établi, regroupant tous les renseignements utiles pour effectuer la présente mission. Cet inventaire est annexé au présent cahier des charges.

Chaque commune membre du groupement prendra en charge financièrement et techniquement les interventions tant préventives que curatives de son territoire.

Le coordonnateur du groupement est le représentant de la communauté de Communes du Créonnais jusqu'à la notification du marché. Dès notification, chacun des membres du groupement sera chargé, pour ce qui le concerne de faire appliquer les conditions du marché.

4 - Durée du marché

La durée du contrat d'entretien et de maintenance est fixée à 3 ans.

La durée de la garantie est de minimum 3 ans à compter de la date de livraison.

Le contrat peut être résilié de plein droit par la CCC et par chaque commune membre du groupement de commande sans indemnité et sans préavis en cas de manquement grave après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

5 - Modalités du prix et de financement

Le délai de validité de l'offre est de 60 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres. L'unité monétaire choisie est l'euro.

Financement assuré par le budget principal de la Communauté de Communes du Créonnais et par le budget des communes membres du groupement.

Le mode de règlement proposé est le virement administratif. Le délai maximum de paiement est de 30 jours. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

Les factures détaillées seront établies en 2 exemplaires et payées après réception des fournitures.

Le prix des fournitures est global, forfaitaire et ferme.

6 - Description

Caractéristiques techniques des fournitures

6.1. Les éléments du pack

Le candidat devra proposer un pack pour chaque défibrillateur ayant les caractéristiques suivantes :

- 1 défibrillateur cardiaque externe entièrement automatique ou semi-automatisé avec batterie (et piles ou batterie annexe si besoin)
- 1 paire d'électrodes adultes compatibles
- 1 trousse d'intervention
- Des éléments de signalétique.

6.2. Le défibrillateur

Les défibrillateurs automatisés externes (DAE) ou semi-automatisés (DSA externe) doivent répondre aux caractéristiques définies au Code de santé publique.

Ils doivent être conformes aux normes et spécifications en vigueur.

Ils devront notamment être marquées CE au titre de la directive relative aux dispositifs médicaux et répondre aux exigences de la norme relative aux règles particulières de sécurité.

Le défibrillateur devra être d'utilisation facile et intuitive pour des utilisateurs profanes.

Il devra également être fiable et efficace.

Les principales caractéristiques attendues sont :

- Maniabilité et légèreté
- Facilité de mise en œuvre de l'appareil
- L'appareil devra ainsi repérer les pacemakers et le choc délivré devra être ajusté suivant les besoins de la victime
- Le temps de l'analyse automatique de l'activité électrique du myocarde de la victime sera aussi court que possible
- Un indicateur visuel doit permettre de vérifier le parfait état de fonctionnement matériel
- Les électrodes doivent être pré-connectées, leur présence et leur fonctionnement testées quotidiennement par l'appareil
- Le temps de charge de la batterie sera aussi faible que possible
- Il doit au minimum pouvoir être utilisé dans des conditions de températures de 0 à + 40°C
- Il devra présenter des caractéristiques d'étanchéité aux projections d'eau et à la poussière.

Sur les caractéristiques d'utilisation :

Achat et maintenance de défibrillateurs. –CCC 2017-05

- Les instructions doivent être claires et simples afin de guider l'utilisateur quel qu'il soit
- Cet appareil devra être utilisable par des adultes ou des enfants
- Des messages visuels ainsi que des messages vocaux (en français) audibles doivent accompagner l'utilisateur. Les messages devront suivre différentes étapes :
 - préparation de la défibrillation : rassurer l'utilisateur, appeler les secours, examen de l'état de la victime et accès au torse
 - préparation des électrodes, collage des électrodes et analyse du rythme cardiaque
 - choc non recommandé ou non requis : choc non recommandé
 - réanimation cardio-pulmonaire, communication pendant la réanimation cardio-pulmonaire
 - choc nécessaire ou conseillé : information choc nécessaire
 - préparation du choc et mise en garde, activation du choc, information du choc délivré, information que l'on peut toucher la victime.

Le candidat doit fournir la bande son des messages par lien internet, CD-ROM, clé USB, etc... permettant d'apprécier la qualité et la clarté de ces messages vocaux.

Une retranscription écrite des messages vocaux sera fournie.

Sur le suivi d'exécution :

- des tests automatiques quotidiens, hebdomadaires et mensuels devront permettre de tester les différents composants du défibrillateur
- un indicateur visuel et/ou sonore devra signaler l'état de charge de la batterie
- le défibrillateur doit disposer d'une mémoire interne (carte mémoire ou autre support numérique) des évènements
- les logiciels de recueil, transferts, gestion et configuration des données associés au défibrillateur doivent être fournis gratuitement avec le défibrillateur ainsi que leurs mises à jour éventuelles
- le défibrillateur sera muni d'un manuel d'utilisation ainsi que d'un guide pour la réalisation des opérations de maintenance en langue française
- il sera assorti d'une garantie de 3 ans minimum.

Un dépannage ou échange de l'appareil pendant toute la durée de la garantie devra être mis en œuvre.

Le délai et les modalités prévus pour l'échange ou le dépannage devront être précisés dans le mémoire technique remis par le candidat.

6.3 La batterie principale et les piles ou batteries annexes

La batterie principale doit avoir une aussi longue vie que possible et doit être garantie 3 ans minimum.

Une notice en français précisera son autonomie en fonctionnement, en veille et en nombre de chocs.

Elle devra être remise avec l'offre.

Elle devra être remplacée intégralement en cas de dysfonctionnement tout au long de la période de garantie.

Les frais de transport ou de déplacement d'un opérateur inhérent au remplacement de la batterie dans le cadre de la garantie sont à la charge du candidat.

Le candidat devra fournir un modèle de batterie principale avec un DEA ou un DSA.

Si le fonctionnement du défibrillateur nécessite également l'utilisation de piles ou de batteries annexes, celles-ci seront fournies avec le défibrillateur proposé.

Leurs caractéristiques techniques seront détaillées dans le mémoire technique du candidat.

6.4 Les paires d'électrodes

Elles doivent pouvoir être utilisées par des personnes non formées à la réanimation et être pré connectées au défibrillateur.

Elles doivent être pré-gélifiées, auto-adhésives et être non polarisées pour permettre un placement indifférent sur la victime par l'utilisateur.

Un mode d'emploi des électrodes devra être fourni en langue française.

Il doit notamment préciser les conditions de stockage des électrodes.

Le mode d'utilisation devra être fourni avec la proposition.

Leur durée de conservation sera de 2 ans minimum et la date de péremption sera inscrite sur l'emballage.

Le candidat devra proposer un modèle compatible avec un DEA ou un DSA.

6.5 La trousse d'intervention

Ce kit permet d'intervenir rapidement grâce aux accessoires nécessaires pour assurer les soins à la victime et la protection du sauveteur.

Cette trousse devra contenir un nécessaire pour la réanimation et permettre un certain confort et protection à l'utilisateur du défibrillateur.

Ces éléments seront détaillés dans l'offre du candidat et l'utilité de chaque élément sera précisée.

6.6 La signalétique

La signalétique fournie dans les packs devra être conforme aux dispositions de l'arrêté du 16 août 2010 fixant les modalités de signalisation des défibrillateurs cardiaques automatisés externes dans les lieux publics.

Les plaques fournies dans le kit devront être adaptées à un placement en extérieur.

Leur format devra permettre une bonne visibilité aussi loin que possible.

Le kit de signalétique comprendra à minima :

- 1 plaque DAE ou DSA à placer au-dessus du boîtier
- 1 plaque « Ce site est équipé d'un défibrillateur cardiaque »
- 1 autocollant pour l'inscription des contrôles du défibrillateur.

Ce dispositif pourra être complété par le candidat.

Il le présentera dans son mémoire technique.

6.7 La formation ou l'initiation à l'utilisation du matériel

Afin d'utiliser au mieux le défibrillateur, et notamment pour les personnels se trouvant à proximité des défibrillateurs, ces derniers devront bénéficier d'une initiation leur permettant de connaître les appareils en question et de savoir les utiliser.

Cette formation ou cette initiation doit s'insérer dans la conduite à tenir devant une personne faisant un arrêt cardiaque et doit correspondre à l'utilisation des modèles installés sur le territoire de la CCC.

Cette formation ou initiation devra être faite par groupe de 10 à 12 personnes (le nombre de sessions sera à définir par le candidat) afin de permettre à chacun de pratiquer les gestes appropriés.

Au cours de cette initiation, un document sera émis qui reprendra de manière claire et concise les éléments vus au cours de cette séance d'initiation.

Ce document devra rappeler les étapes importantes d'utilisation.

Le candidat présentera précisément le contenu de cette formation et son déroulé.

6.8 Les armoires de protection.

Les armoires de protection seront prévues pour une installation en extérieur et devront obligatoirement être compatibles avec les défibrillateurs proposés dans les packs.

Les armoires de protection des défibrillateurs devront faire preuve d'une grande solidité, d'une étanchéité totale et d'une résistance aux conditions environnementales du lieu où se situera l'appareil (public, conditions climatiques, etc.).

Elles devront permettre de respecter les conditions de stockage du fabricant du défibrillateur et de protéger le défibrillateur contre les dégâts ou le vol.

Elles seront dotées d'une fixation murale et devront permettre le stockage d'un jeu d'électrodes de rechange et de la trousse de secours.

7 – Le contrat d'entretien et de maintenance

7.1 La maintenance préventive avec fournitures des pièces

Dans le cadre du contrat de maintenance, le candidat devra procéder à un contrôle périodique au moins annuel :

- de l'état général des défibrillateurs et leurs accessoires
- vérification et opération d'entretien sur les points de contrôle, la date de péremption des éléments accessoires ainsi que l'état de la ou des batteries(s) qu'elles soient principales ou accessoires
- à chaque visite, l'inscription du contrôle sur l'autocollant apposé sur le défibrillateur et au registre de sécurité des vérifications périodiques devra être effectuée.

- procéder aux modifications des données du logiciel afin d'être en conformité avec les règles et les recommandations de l'European Resuscitation Council (ERC).

Le candidat devra préciser dans son mémoire technique les points de contrôle et les opérations de maintenance.

Le candidat devra également préciser dans son mémoire technique les éventuelles actions de maintenance qui devront être effectuées par le détenteur du défibrillateur.

7.2 La maintenance curative avec la fourniture des pièces

Le candidat devra assurer :

- une alerte des dates de péremption des éléments accessoires et notamment des consommables
- échanges et réparations en cas de panne du matériel.

Toutes les pièces de rechange et consommables devront être garantis d'origine par le fabricant.

Le candidat s'engage à reprendre pour recyclage ou destruction les consommables usagés.

7.3 L'assistance au quotidien

Le détenteur du défibrillateur peut avoir besoin à tout moment de conseil quant à l'utilisation de l'appareil et de ses accessoires.

Le candidat proposera la solution pour y répondre (assistance téléphonique, etc....).

8 - L'installation du matériel.

La pose du matériel est à la charge du candidat.

9 - Liste des documents à joindre impérativement dans l'offre :

- Le présent cahier des charges dûment daté et signé sans modification
- Le BPU complété, sans modification des intitulés, dûment daté et signé
- Le mémoire technique
- La documentation technique précisant l'ensemble des caractéristiques techniques du matériel proposé
- Les délais et modalités des garanties
- La proposition de contrat d'entretien
- Le bordereau des prix des pièces détachées non comprises dans le contrat ainsi que leur fréquence de remplacement
- Les prérequis pour l'installation du matériel
- Le délai de livraison

10 - Retenue de garantie

Il n'est pas pratiqué de retenue de garantie.

11 - Avance

Il n'est pas prévu d'avance au présent marché.

12 - Prix

12.1 - Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents (déplacement, main d'œuvre...).

12.2 - Forme des prix

Le marché est traité à prix unitaires.

12.3 - Variation des prix

Les prix sont fermes et non actualisables pendant la durée du marché.

13 - Paiement et modalités de règlement

13.1 - Présentation des factures

Les factures seront adressées par courrier simple en 2 exemplaires à l'adresse de la Communauté de Communes du Créonnais 39 Bld Vicor Hugo 33670 CREON ainsi qu'au siège de chaque Commune membre du groupement de commande.

Le titulaire devra fournir ses coordonnées bancaires via un relevé d'identification bancaire lisible sous le format IBAN avec BIC.

13.2 - Modalités de règlement – Délai de paiement

Le marché est réglé par mandat administratif payable à 30 jours de la réception de la facture.

14 - Remise des offres

Date de publication : 27 octobre 2017

Date limite de réception des offres : 24 novembre 2017 à 12h

Délai de validité des offres : 60 jours

15 - Modalités de choix des offres

La CCC choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants :

- prix des prestations : 60 %;

- valeur technique : 40 %;

- valeur technique : méthode d'intervention, organisation et fonctionnement de la structure permettant de garantir les délais d'intervention (maintenance préventive, corrective et assistance technique au quotidien) : 20 %;

- valeur technique : moyens humains et matériels dédiés aux prestations : 10 %;

- valeur technique : qualité et type de la formation dispensée (méthodes, supports et contenu pédagogique proposés, déroulement type d'une formation) : 10 %.

La CCC se réserve le droit de demander une démonstration du matériel proposé sans que cela n'engendre une indemnisation pour l'entreprise.

16 - Conditions d'envoi et de remise des plis

Les propositions sont rédigées en langue française.

Les offres, sous plis cacheté, devront être soit envoyées par courrier avec accusé de réception, soit remises à l'adresse suivante contre un récépissé.

Communauté de Communes du Créonnais

39 Bld Victor Hugo

33670 CREON

« Achat et maintenance de défibrillateurs
NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis déposés par voie électronique sur le site www.demat-ampa.fr

Avant le jour et l'heure inscrit à l'article 14 du présent règlement de consultation, par tout moyen faisant date et heure certaine de réception et garantissant la confidentialité.

Horaires d'ouverture des bureaux :

Du Lundi au vendredi : de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

Tout pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document, ne sera pas retenu.

LE PRESTATAIRE (signature et tampon)
A :
Le :

ANNEXE : liste des besoins en maintenance et en fourniture

DEFIBRILLATEURS INVENTAIRE

COMMUNE	Nbre défibrillateurs en place Maintenance à assurer par le candidat	Marque Type	quantitatif de la commande
BARON	1	Aquicardia - Philips HS1	1
CAPIAN			1
CARDAN			
Communauté de Communes du Créonnais	1		2
CREON	1		1
CURSAN			1
LA SAUVE MAJEURE			1
LE POUT	1	ZOLL - AED plus	
LOUPES			2
MADIRAC			1
SADIRAC	6	ZOLL - AED	
ST GENES			1
ST LEON	1		
VILLENAVE DE RIONS			
TOTAL	11		11

MARCHE D'ACHAT ET MAINTENANCE DE DEFIBRILLATEURS

BPU - MARCHE N° 2017-05 - MAPA

ACHAT MATERIEL AUTOMATISE			
	PRIX/U	Quantité	TOTAL € HT
Pack DAE (DAE, électrodes, trousse intervention, signalétique...)		11	
Armoire de protection		11	
Pose armoire de protection et DAE		11	
Forfait pour les sessions de formation ou Initiation à l'utilisation du matériel comme indiqué à l'article 6.7 du cahier des charges		1	
<i>TOTAL HT</i>			<i>0,00</i>
<i>TVA 20%</i>			<i>0,00</i>
TOTAL TTC			0,00
Ou (la quantité maximale de défibrillateurs acquis est fixée à 10)			
ACHAT MATERIEL SEMI AUTOMATISE EXTERNE			
	PRIX/U	Quantité	TOTAL € HT
Pack DSA (DSA, électrodes, trousse intervention, signalétique...)		11	
Armoire de protection		11	
Pose armoire de protection et DAE		11	
Forfait pour les sessions de formation ou Initiation à l'utilisation du matériel comme indiqué à l'article 6.7 du cahier des charges		1	
<i>TOTAL HT</i>			<i>0,00</i>
<i>TVA 20%</i>			<i>0,00</i>
TOTAL TTC			0,00
CONTRAT ENTRETIEN ET MAINTENANCE			
Maintenance / appareil / an		11	
<i>TOTAL HT</i>			<i>0,00</i>
<i>TVA 20%</i>			<i>0,00</i>
TOTAL TTC			0,00
CONSOMMABLES ET PIECES DETACHEES (liste non exhaustive à compléter par le candidat)			
	PRIX/U	Fréquence de remplacement	
Paire électrodes adultes			
Trousse d'intervention			
Batterie			